



Je soussigné(e) ..... (prénom, nom),  
né(e) le .....(date de naissance)  
à ..... (lieu de naissance)  
demeurant à .....(adresse complète),

**déclare décharger l'association ABC Vélo Evènement de toutes responsabilités et assure renoncer à toute action à son encontre, s'il survenait :**

- Une perte, un vol, un dommage de mon matériel
- Un accident, incident ou blessure de toute nature que ce soit

Je suis parfaitement conscient(e) qu'il m'appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Je m'engage à avoir lu et approuvé le règlement de l'épreuve de **La Gravienne**.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette activité et je m'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m'ont été énoncées par les organisateurs de **La Gravienne**.

Je m'engage à indemniser irrévocablement l'association et décharger celle-ci de tous frais et dépenses (comprenant tous frais légaux raisonnables), actions en justice, procédures, réclamations, demandes et dommages provoqués par le non-respect des engagements pris en signant la convention et le règlement de l'épreuve.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en toute connaissance de cause.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

# ANNEXES

- RECONNAISSANCE DU RISQUE

Le cycliste reconnaît que l'épreuve est une activité potentiellement dangereuse du fait du parcours accidenté parfois traversé. Le cycliste est conscient et reconnaît que tous les sports de cyclisme et bien évidemment sa participation à l'épreuve comprennent un risque sérieux pour lui-même et sa santé, incluant sans s'y limiter, les risques d'accident, de graves blessures, qui peuvent provoquer la mort, des fractures, des blessures crâniennes, des traumatismes, des douleurs, de la fatigue, de la déshydratation, de la souffrance et le dommage de son matériel et de sa propriété. Le Cycliste reconnaît et assume pleinement la responsabilité de contrôler et d'entretenir tout son matériel pendant toute la durée de l'épreuve et que ce dernier soit en état pour une utilisation sécurisée.

Compte tenu de ces faits, le Cycliste choisit volontairement de conclure cette Convention et d'assumer tous les risques de perte, dommage, blessure ou de mort qu'il peut subir et participera à son propre péril à l'épreuve conformément aux dispositions de cette Convention.

Sauf ou expressément conclu dans le règlement, le Cycliste sera redevable à l'association et assumera la responsabilité pour ses propres actes de négligence, d'acte prémédité ou d'omission qui peut provoquer la mort ou des blessures corporelles à une tierce personne, des dommages à la propriété ou tout autre sinistre, préjudice, perte, frais ou de réclamation pendant la durée de l'épreuve, suite à sa participation à l'épreuve ou autrement.

Le Cycliste s'engage pour lui-même à indemniser irrévocablement l'association et décharge celle-ci de tous frais et dépenses (comprenant tous frais légaux raisonnables), actions en justice, procédures, réclamations, demandes et dommages provoqués par le non-respect des engagements aux présentes ou provoqués par les actes ou omissions du Cycliste.

- RESPONSABILITÉS

Il est expressément indiqué que les participants à La Gravienne le font sous leur propre et entière responsabilité. L'association ABC Vélo Evènement se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel, etc...